

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-020 Avenants aux lots 1,2 et 4 pour les travaux de réhabilitation de locaux de stockage à Louviers dans le cadre de la procédure adaptée

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

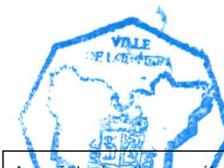
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 07 FEV. 2025

AFFICHÉ LE

07 FEV. 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250203-25-020-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de réception en mairie : 07/02/2025



N° 25-020

AVENANT 1 AUX LOTS 1, 2 ET 4 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LOCAUX DE STOCKAGE À LOUVIERS DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE ADAPTÉE

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune prévoit de mettre à disposition du service Événementiel, rue des Entrepôts, des locaux de stockage en remplacement de ceux de la rue Saint-Jean.

Cette opération comprend un renforcement de la charpente métallique, la consolidation du plancher intermédiaire ainsi que l'aménagement intérieur des locaux.

Par décision n° D23-072 en date du 9 novembre 2023, monsieur le Maire a confié à la société ATMOS, sise 1, Domaine aux Loups, 76 237 Quincampoix, la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de locaux de stockage rue des Entrepôts, pour un montant de 17 500 € HT, soit 21 000 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Par délibération n° 24-108 en date du 16 septembre 2024, les membres du conseil ont autorisé monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de réhabilitation de locaux de stockage rue des Entrepôts, avec les entreprises suivantes :

Lots	Attributaires	Montants HT	Montants TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot n° 1 : maçonnerie – démolition	GMC MACONNERIE ZI de la Clemendière 61 270 Aube	28 950,00 €	34 740,00 €
Lot n° 2 : charpente métallique	BRAY CM 7 rue Marceau Revert 76 780 Nollevall	35 092,08 €	42 110,50 €
Lot n° 3 : couverture – bardage		135 168,58 €	162 202,30 €
PSE n° 1 : remplacement des descentes EP existantes	SAS GV 330 rue de l'Avenir 27 310 Bosgouet	1 997,76 €	2 397,31 €

Montant total avec les PSE retenue		137 166,34 €	164 599,61 €
Lot n° 4 : menuiseries extérieures PVC - serrurerie	ACTIVITE NORMANDE DE METALLERIE 4 rue de Verdun 76 410 Saint-Aubin-les-Elbeuf	35 612,10 €	42 734,52 €
Lot n° 5 : menuiseries intérieures - plâtrerie	A.I.B. 9 rue Amable Lozai 76 140 Le-Petit-Quevilly	19 000,00 €	22 800,00 €
Lot n° 6 : revêtement de sols - faïence - peinture	DH PEINTURE 18 rue Adrien Corvaisier 76 350 Oissel	13 708,29 €	16 449,95 €
Lot n° 7 : chauffage ventilation plomberie	AIR C2 6 rue Albert Enstein 76 150 Saint-Jean-du-Cardonnay	31 794,42 €	38 153,30 €
Lot n° 8 : électricité	DUCHESNE ELECTRICITE Rue du Moulin à Tan 27 130 Verneuil-d'Havre-et-d'Iton	50 843,63 €	61 012,36 €
Total		352 166,86 €	422 600,24 €

Concernant le lot n° 8, un avenant, en cours de notification, a pour objet des prestations supplémentaires d'éclairage, de mise en place de prises de courant, de deux portes sectionnelles et des frais de reprise d'études suite à la modification des plans, pour un montant de 700 € HT. Le montant total du lot n° 8 sera porté à 51 543,63 € HT.

Concernant le lot n° 1, des modifications des châssis sont demandés par le bureau de contrôle pour respect des normes d'accessibilité. Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'étendre la dalle de plancher et un mur de refend pour les locaux sociaux et d'augmenter le curage des réseaux d'évacuation des eaux usées prévu initialement. La plus-value engendrée par cet avenant est de 12 207,88 € HT. Le montant total est donc porté à 41 157,88 € HT, soit 49 389,46 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Concernant le lot n° 2, des modifications concernant la mise en œuvre de pannes et d'une ossature de porte sectionnelle sont rendues nécessaires. La plus-value engendrée par cet avenant est de 13 905,00 € HT. Le montant total est donc porté à 48 997,08 € HT, soit 58 796,50 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Concernant le lot n° 4, des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires pour des raisons :

- de sécurité (l'escalier existant nécessite le remplacement des poteaux et la modification de la pose de la barrière éclose ;
- d'accessibilité (modification des châssis) ;
- de modification du projet (une porte sectionnelle en façade est à prévoir et un bloc porte à supprimer).

La plus-value engendrée par cet avenant est de 8 397,55 € HT. Le montant total est donc porté à 44 009,65 € HT, soit 52 811,58 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Le montant total des 8 lots est donc porté à 387 377,29 € HT, soit 464 852,75 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

Les membres du conseil sont donc invités à approuver la conclusion de ces avenants et à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer :

- l'avenant n° 1 au lot n° 1,
- l'avenant n° 1 au lot n° 2,
- l'avenant n° 1 au lot n° 4.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 24-108 en date du 16 septembre 2024 ;

Considérant les projets d'avenant joints en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les avenants susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

